

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/05/2021

Dossier complet le :

21/05/2021

N° d'enregistrement :

2021-11133

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du Parc résidentiel de loisirs "Lous Cases de Lalande" sur la commune de Saubrigues (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NATURE ET RESIDENCE GROUPE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luis DO SOUTO, Gérant

RCS / SIRET

5 1 4 0 2 8 3 6 4 0 0 0 2 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42-a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	Projet de Parc résidentiel de loisirs (PRL) comprenant 81 emplacements individuels destinés à accueillir des habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un Parc résidentiel de loisirs (PRL), sur une emprise de 49 988 m², qui sera composé :

- de 81 emplacements individuels destinés à accueillir des habitations légères de loisirs (HLL), sur une surface de 29 000 m² ;
- de voiries, trottoirs et cheminements doux ;
- d'un espace commun ludique (piscine, spa, sauna, salle de réunion) et d'une zone d'accueil et parking pour visiteurs de 3 000 m² ;
- d'espaces ludiques destinés aux enfants ;
- d'espaces verts.

Le plan de composition joint en Annexe 4 présente les aménagements prévus.

La démolition d'un petit hangar existant au Nord du sentier est prévu (cf. plan des abords en Annexe 5).

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit ici d'un projet d'amélioration de l'offre touristique de la commune de Saubrigues et ce en compatibilité avec le zonage du document d'urbanisme en vigueur (PLUi de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, MACS).

==>Les terrains du projet sont classés en zone "STECAL en zone A ou N à vocation touristique".

Le règlement graphique du PLUi sur la commune de Saubrigues, avec localisation du projet, est joint en Annexe 8.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consistera à aménager les emplacements privés et les parties communes (voiries, réseaux et espaces verts).

Les travaux VRD dureront environ 6 mois. Les travaux d'implantation des habitations légères de loisirs (HLL) seront réalisés au fur et à mesure de leur commercialisation.

Le montage de chaque HLL demandera entre une semaine et dix jours environ.

La construction des bâtiments communs sera réalisée dans les 2 à 3 ans après l'obtention du Permis d'Aménager.

Pour mémoire, les enjeux écologiques sont considérés comme faibles sur les terrains du projet (cf. diagnostic écologique de REALYS joint en Annexe 7) ; aucune recommandation particulière n'a été émise concernant la période des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un Parc résidentiel de loisirs (PRL), sur une emprise de 49 988 m², qui sera composé :

- de 81 emplacements individuels destinés à accueillir des habitations légères de loisirs (HLL), sur une surface de 29 000 m² ;
- de voiries, trottoirs et cheminements doux ;
- d'un espace commun ludique (piscine, spa, sauna, salle de réunion) et d'une zone d'accueil et parking pour visiteurs de 3 000 m² ;
- d'espaces ludiques destinés aux enfants ;
- d'espaces verts.

Se référer à l'Annexe 4 qui présente le plan de composition du projet.

La surface plancher totale de cette opération sera de 4920 m².

Les eaux pluviales des voiries seront dirigées vers un réseau de noues paysagères, connectées à l'aval à un bassin de rétention équipé d'un rejet à débit régulé (3l/s/ha) vers le fossé existant en limite Nord-ouest. Les eaux pluviales des surfaces privées seront retenues sur chaque lot par des ouvrages d'infiltration (graviers filtrants) à la charge de l'acquéreur.

Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau EU existant.

Des aménagements paysagers sont prévus afin d'intégrer au mieux le PRL dans son environnement rural.

Pour mémoire, l'imperméabilisation sera interdite sur les emplacements (sauf accès aux HLL). De plus, les HLL sont démontables et transportables, posées sur longrines, facilitant le caractère réversible de l'occupation du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Demande de Permis d'Aménager,
- Demande de Permis de construire pour les équipements collectifs,
- Déclaration au titre de la "Loi sur l'eau",
- Déclarations préalables pour les 81 HLL à implanter.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du projet	49 988 m ²
Surface plancher	4 920 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voie communale de Mourmaou,
40230 SAUBRIGUES
lieu-dit "Landes de Roberton"

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est recensée à 310 m au Nord-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires menés par REALYS Environnement (cf. Annexe 7) ont mis en évidence l'absence de zone humide sur les terrains du projet. En outre, aucune zone humide n'est recensée sur d'autres documents de planification.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site "Zones humides associées au Marais d'Orx" n°FR7200719 relevant de la Directive Habitat est présent 160 m à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nappe d'eau souterraine interceptée lors des travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires menés par REALYS Environnement (cf. Annexe 7) ont permis de conclure à des enjeux écologiques faibles sur l'emprise du projet. Les terrains sont essentiellement occupés par deux cultures intensives de maïs, entrecoupées par une zone rudérale en partie centrale. La châtaigneraie au Nord-est sera conservée en l'état. Enfin, des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution et gérer les ruissellements. Aussi, l'impact du projet sur le milieu naturel sera limité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation des incidences Natura 2000 a été réalisée dans le cadre du Dossier de Déclaration "Loi sur l'eau". Elle conclut à l'absence d'incidence du projet sur le site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont essentiellement occupés par deux cultures intensives de maïs, entrecoupées par une zone rudérale en partie centrale (cf. Annexe 7 pour la description des habitats naturels en présence).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques naturels recensés sur la commune de Saubrigues (source : georisques.gouv.fr) sont les suivants : - Feux de forêt : terrains cultivés en maïs non concernés, limites Nord et Est boisées, - Mouvements de terrain-Tassements différentiels : aléa retrait gonflement des argiles "faible" à nul sur les terrains du projet, - Risques sismiques, niveau 3 : site du projet concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier : trafic lié aux travaux d'aménagement (engins, camions). - En phase aménagée : trafic lié aux déplacements des usagers du PRL (impact essentiellement saisonnier).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Nuisances sonores liées aux travaux d'aménagement mais impact temporaire (durée des travaux). Ils ne seront réalisés qu'en journée et les engins utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores. - En phase aménagée, nuisances sonores liées au trafic des véhicules des usagers du PRL (impact faible et essentiellement saisonnier).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Pas d'impact en phase travaux, réalisés en période diurne.</p> <p>- Eclairage nocturne du PRL.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Phase travaux : rejets liés à la circulation des engins (gaz d'échappement, poussières), impact faible et temporaire.</p> <p>- Phase aménagée : rejets liés au trafic des usagers du PRL (impact essentiellement saisonnier).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Les eaux pluviales des voiries seront traitées par un réseau de noues paysagères, connectées à l'aval à un bassin de rétention, équipé d'un rejet à débit régulé (3l/s/ha) vers le fossé existant en limite Nord-ouest.</p> <p>- Les eaux pluviales des surfaces privées seront retenues sur chaque lot par des ouvrages d'infiltration (graviers filtrants) à la charge de l'acquéreur. Ces éléments sont précisément traités dans le dossier de déclaration "Loi sur l'eau".</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées et traitées par le réseau d'assainissement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Phase travaux : les déchets issus du chantier (DIB, inertes, etc.) seront expédiés vers des filières agréées.</p> <p>- Phase aménagée : la gestion des déchets du futur PRL se fera par le biais de la gestion communale.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des aménagements paysagers sont prévus afin d'intégrer au mieux le PRL dans son environnement rural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont essentiellement occupés par deux cultures intensives de maïs, entrecoupées par une zone rudérale en partie centrale. L'usage agricole des terrains sera supprimé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches (2,5 km de distance) recensés sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 14/05/2021) sont :

- "Extension de la ZA la Haurie de 3.6466 ha" (2019), à environ 1 km au Sud,
- "Défrichement de 9032 m² pour mise en culture de maïs" (2014), à environ 900 m au Sud-ouest,
- "Défrichement d'environ 4,5 ha pour une mise en culture" (2020), à environ 2,5 km au Nord-est,
- "Aménagement et développement du site du marais d'Orx - permis d'aménager à Labenne (40)" (2013), à environ 1,75 km au Nord-ouest.

Compte tenu de la nature de ces projets, de leur distance et de leur date de réalisation, les effets cumulés concernent essentiellement le trafic induit par les usagers de ces aménagements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes, prises dans le cadre du projet seront de nature à limiter les impacts sur l'environnement :

- les boisements qui encadrent le Nord et l'Est des terrains ne seront pas impactés par les aménagements,
- le projet ne portera atteinte à aucun cours d'eau ou zones humides,
- les eaux pluviales et les eaux usées du projet feront l'objet d'une gestion, aucun rejet direct vers le milieu naturel ne sera réalisé,
- des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide ne sera présent sur le chantier, etc.,
- des aménagements paysagers sont prévus afin d'intégrer au mieux le PRL dans son environnement rural.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables (sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.),
- les enjeux écologiques ont été évalués comme faibles (cf. diagnostic écologique en Annexe 7),
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Diagnostic écologique réalisé par REALYS Environnement en 2020

Annexe 8 : Carte du zonage PLUi

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ANGLET

le, 19/05/2021

Signature

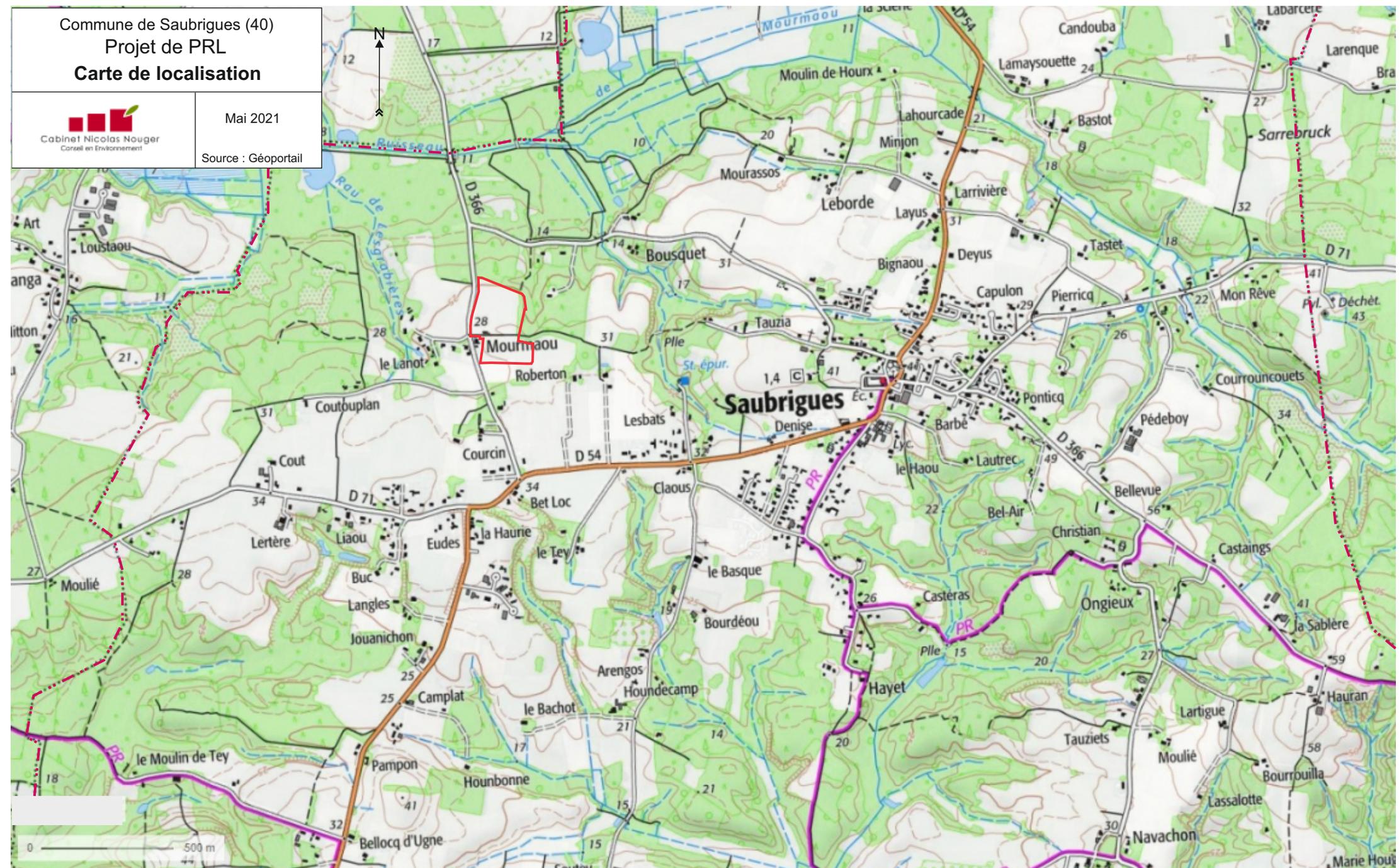
NATURE & RÉSIDENCE GROUPE
34 B Route de Pitoys
64600 ANGLET
RCS BAYONNE : 514028364 00024

Commune de Saubrigues (40)
Projet de PRL
Carte de localisation



Mai 2021

Source : Géoportail





VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7

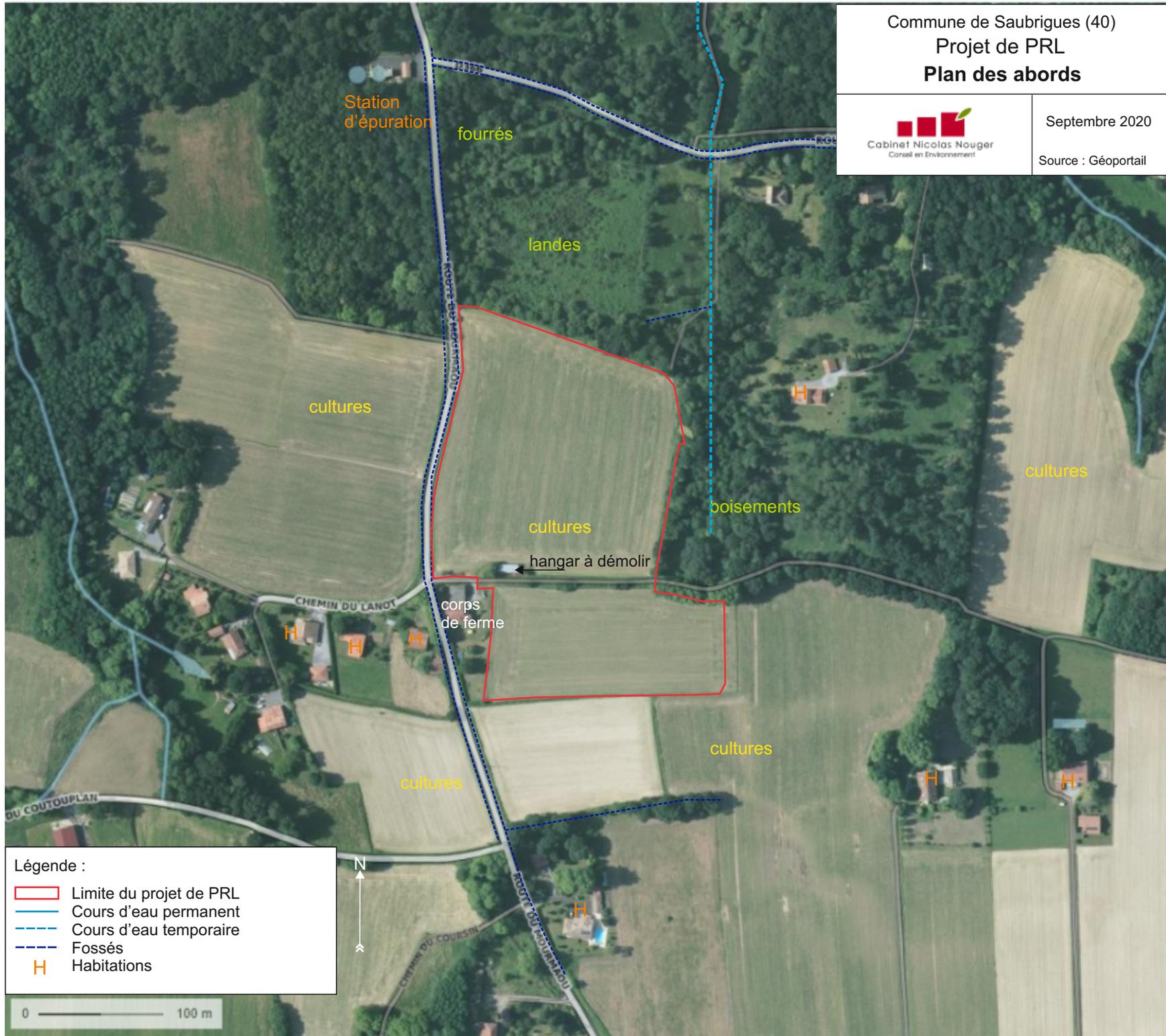


Commune de Saubrigues (40)
Projet de PRL
Plan des abords



Septembre 2020

Source : Géoportail



Commune de Saubrigues (40)
Projet de PRL
Site Natura 2000



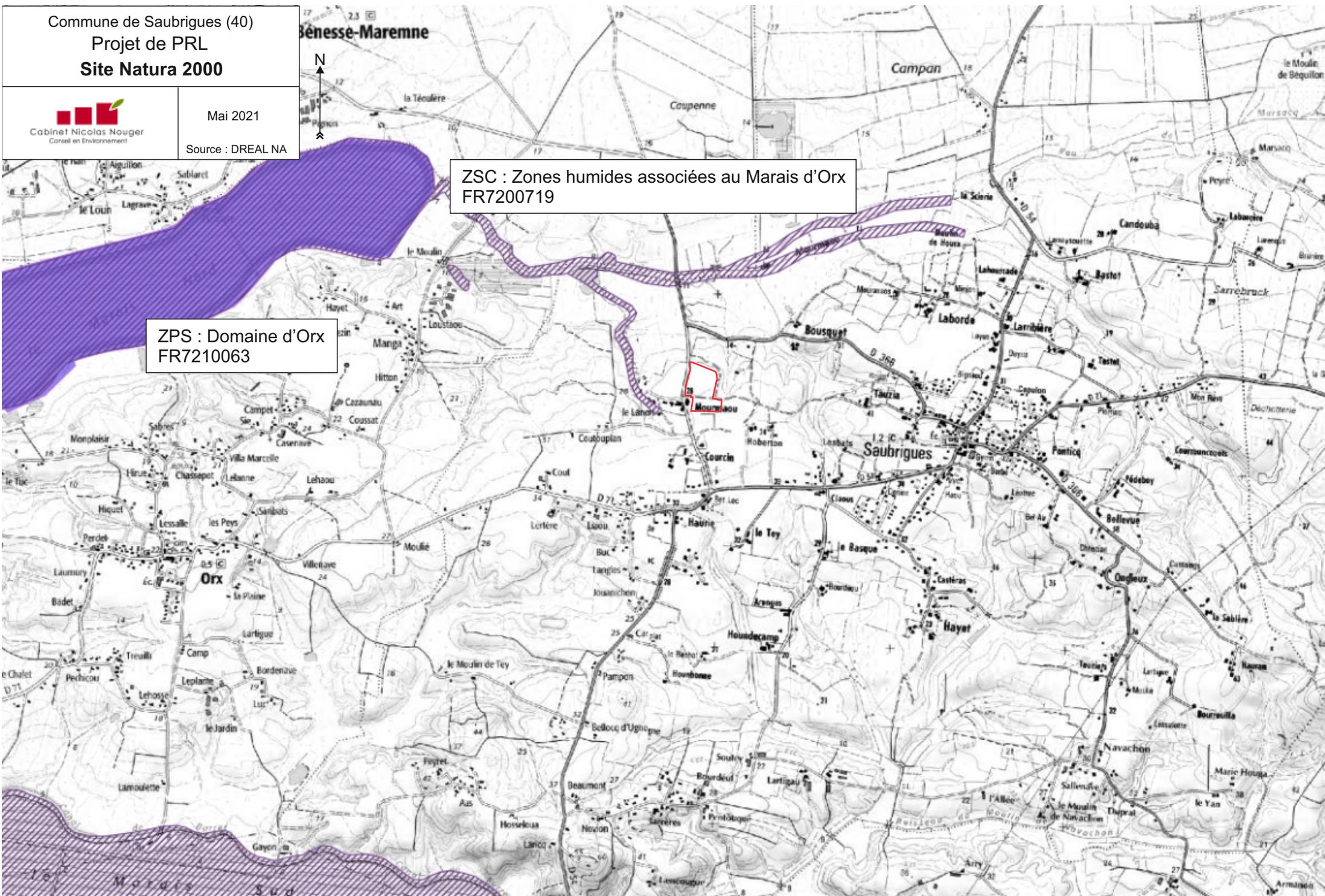
Mai 2021

Source : DREAL NA



ZPS : Domaine d'Orx
FR7210063

ZSC : Zones humides associées au Marais d'Orx
FR7200719





REALYS
ENVIRONNEMENT

Nature et Résidence Groupe
34 B rue de Pitoys
64 600 ANGLET

Projet de parc résidentiel de loisirs

**Diagnostic zone humide
Etude hydro pédologique**

Commune de Saubrigues (40)

Août 2020 - V4

Références de dossier

Etude	Diagnostic zone humide relatif au projet d'un parc résidentiel de loisirs sur la commune de Saubrigues (40)
Maître d'ouvrage	Nature et Résidence Groupe 34 B rue de Pitoys 64 600 Anglet
Prestataire	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. 09 84 42 42 00
Auteurs de l'étude	Manon BION, Chargée d'étude Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydro pédologue Loïc FASAN, Cogérant, écologue
Date de remise	Août 2020

SOMMAIRE

1.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	5
2.	CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE	7
2.1.	Prospection terrain	7
2.2.	Description des sols.....	8
2.3.	Zone humide référencée.....	10
2.4.	Zone humide - Critère pédologique.....	10
2.5.	Synthèse	11
3.	FLORE.....	12
3.1.	Espèces floristiques.....	15
3.2.	Zone humide (critère floristique).....	17
4.	ZONES HUMIDES	18
5.	SYNTHESE	19
6.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	20
	Annexe.....	21

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 – Localisation géographique.....	6
Planche 2 – Cartographie des habitats.....	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité.....	7
---	---

LISTE DES TABLEAUX

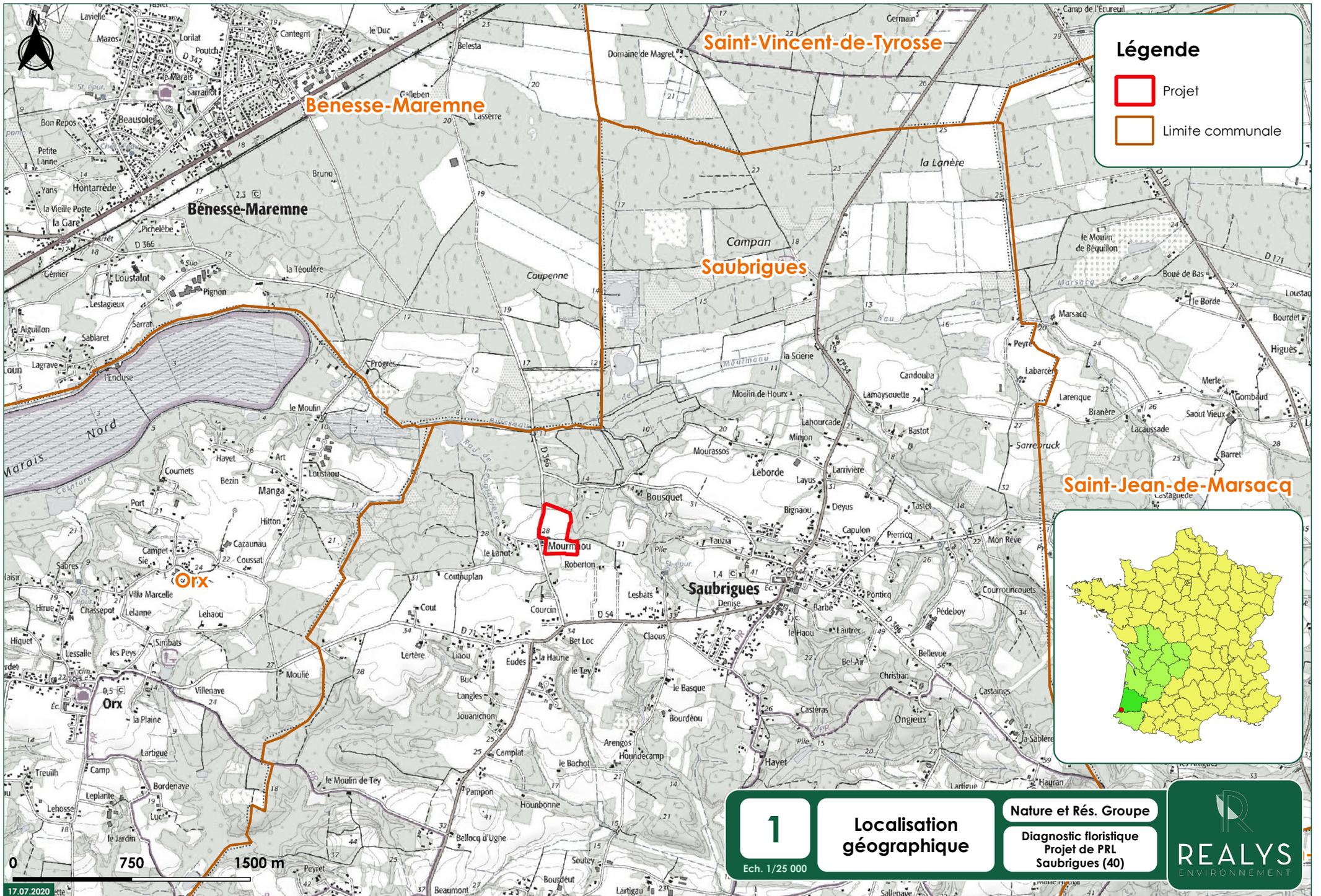
Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe.....	8
Tableau 2 : Résultat des tests de perméabilité.....	9
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site.....	13
Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site.....	15
Tableau 5 : Liste des espèces inventoriées et caractéristiques de zones humides.....	17
Tableau 6 : Classe de recouvrement des espèces, phyto-sociologie de Braun-Blanquet.....	17
Tableau 7 : Calendrier d'inventaire.....	20

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Profil pédologique	
-----------------------------	--

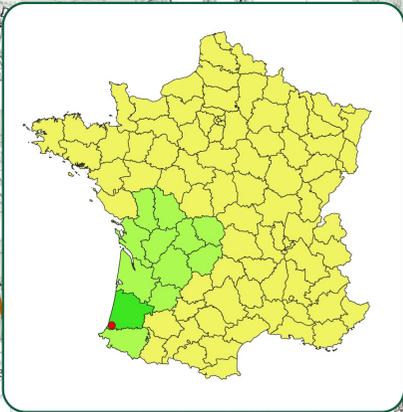
1. Localisation géographique

La zone d'étude du projet se trouve dans le secteur Nord du territoire communal de Saubrigues, localisé dans le Sud du département des Landes. Il se situe à environ 1,1 kilomètres à l'Ouest du centre bourg de la commune de Saubrigues, au niveau des lieux-dits « MOURMAOU » et « LANDES DE ROBERTON ».



Légende

- Projet
- Limite communale



1
Localisation géographique
Ech. 1/25 000

Nature et Rés. Groupe
Diagnostic floristique
Projet de PRL
Saubrigues (40)



2. Contexte hydrogéologique

🔗 Source : Investigation de terrains, Realys Environnement, 23 juillet 2020

2.1. Prospection terrain

2.1.1. Objectif

Une étude hydrogéologique a été menée le 23 juillet 2020 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc de déterminer la présence de zone humide à partir du critère pédologique et d'appréhender le comportement du sol vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

Il n'est pas prévu dans le cadre de cette étude de prescription ou de dimensionnement d'ouvrages de gestion d'eau pluviale.

2.1.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 13 sondages à la tarière manuelle,
- ▶ 5 tests de perméabilité.

L'implantation des sondages a été réalisée sur le terrain en fonction de la topographie, du couvert végétal, de l'éventuelle présence d'eau en surface sur certain secteur, ...

L'intervention sur le terrain a été réalisée sans plan de projet.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-après.

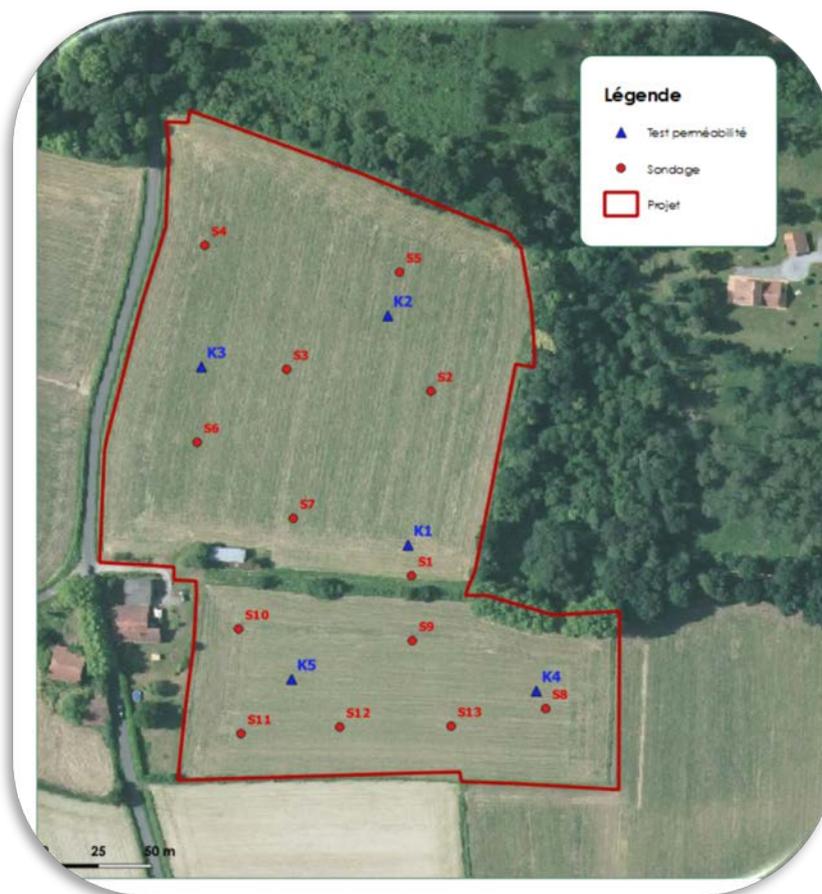


Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

2.2. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 23 juillet 2020.

2.2.1. Contexte d'intervention

La période d'intervention du mois de juillet est en théorie située proche de la « basses eaux » de nappe (septembre). La pluviométrie est plutôt considérée comme proche de 0 mm les jours précédents. Le cumul au mois de juillet (du 1^{er} au 30) soit 14 mm est inférieur de 76 % par rapport à la normale (57,9 mm).

Les parcelles étudiées sont caractérisées par la présence de plantations de maïs ; à priori celles-ci ne sont pas arrosées (donc pas d'influence sur l'étude).

2.2.2. Nature des sols

Sur la zone étudiée, les sondages réalisés ont révélé un sol assez homogène, de texture limono-sableuse à limoneuse en surface puis argilo-limoneuse à argileuse en profondeur.

L'argile compacte a été relevé dès -1,40 m/TN pour le sondage S1 mais plus en profondeur pour les sondages S4, S8 et S11.

De manière générale, le 1^{er} horizon pédologique est caractérisé par la présence de matière organique mal décomposée et de limon-sableux.

L'arrêt de réalisation des sondages est volontaire.

D'après la carte géologique du BRGM, le site est situé sur la formation des Sables des Landes (Nf). En limite de projet se situe des colluvions (CNF) : Remaniements de sables éoliens plus ou moins argileux ou limoneux.

2.2.3. Hydromorphie, présence de nappe

Les sondages réalisés ont révélé différentes profondeurs de traits hydromorphiques (-0,70 à 1,00 m/TN). Aucune présence de nappe ou de venue d'eau n'a été relevée jusqu'à 2,20 m de profondeur.

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe

Référence test	Résultat	
	Venue d'eau (m/TN)	Traits hydromorphiques (m/TN)
S1	/	-0,70
S6	/	-0,80
S8	/	-1,00
S9	/	-1,05
S11	/	-0,90
S12	/	-0,85

Ces traces hydromorphiques ne sont pas représentatives d'une remontée de nappe mais plutôt d'une perméabilité moyenne à mauvaise des horizons pédologiques dans lesquels elles ont été relevées. Il s'agit donc d'une nappe perchée temporaire (stagnation d'eau d'infiltration au-dessus de l'horizon argileux).

2.2.4. Perméabilité

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe.

La perméabilité a été mesurée en 5 points ; dans chacun des cas, la profondeur varie en fonction de la profondeur de l'horizon testé.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-dessous :

Tableau 2 : Résultat des tests de perméabilité

Référence test	Profondeur	Horizon testé	Résultat	
			m/s	mm/s
K1	0,80	Limono-sableux	$5,28.10^{-6}$	19
K2	0,60	Limoneux	$6,94.10^{-6}$	25
K3	1,00	Argilo-limoneux	$3,06.10^{-6}$	11
K4	0,50	Limoneux	$9,17.10^{-6}$	33
K5	1,00	Argilo-sableux	$3,61.10^{-6}$	13

La perméabilité mesurée est considérée comme moyenne à mauvaise. La différence de résultats s'explique par l'hétérogénéité des horizons testés. Les horizons limoneux présentent une valeur de perméabilité plus élevée ($3,61$ à $6,94.10^{-6}$ m/s) que les horizons argilo-limoneux ($3,06$ à $3,61.10^{-6}$ m/s) situés en profondeur.

La perméabilité de l'argile grise compacte située en profondeur est considérée comme très mauvaise, soit inférieure à $2,78.10^{-6}$ m/s.

L'infiltration des eaux pluviales au droit de la parcelle est donc assez limitée.

Observation :

Il est fortement conseillé d'appliquer un coefficient de sécurité aux perméabilités mesurées sur le terrain pour les calculs du volume de rétention (colmatage dans le temps de la zone d'infiltration...).

2.2.5. Synthèse

- ▶ Sol de texture limoneuse à limono-sableuse à faible profondeur puis argilo-limoneuse à argileuse en profondeur,
- ▶ Présence de traits hydromorphiques dès -0,70 m/TN,
- ▶ Absence de venue d'eau ou de nappe jusqu'à -2,20 m/TN le 23 juillet 2020,
- ▶ Présence d'une nappe perchée temporaire entre -0,70 et -1,00 m/TN.

2.3. Zone humide référencée

Le site n'est pas référencé au niveau des zonages « zone humide », « milieux potentiellement humides » ou « zone humide d'importance majeure » sur le site geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr.

- ▶ Zonage « **zone humide** » : donnée géographique multipartenaire « zones humides » présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides (ou potentiellement humides dans certains cas) sur l'ensemble des bassins hydrographiques Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Artois-Picardie, au cas par cas, sur d'autres parties du territoire selon la disponibilité des données et la volonté des acteurs.
- ▶ Zonage « **milieux potentiellement humides** » : ce zonage modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
- ▶ Zonage « **zone humide d'importance majeure** » - Octobre 2004 : L'Observatoire National des Zones Humides porte sur 152 zones humides d'importance majeure se répartissant en 4 types (littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, littoral méditerranéen, vallées alluviales, plaines intérieures), auxquelles s'ajoutent 52 massifs à tourbières (dont le périmètre a été précisé en 2005). Ces zones correspondent à des périmètres d'observation composés en majorité de milieux humides. Elles ont été choisies initialement pour leur caractère représentatif des différents types écologiques de zones humides présents sur le territoire métropolitain, et des différents usages socio-économiques et problématiques les concernant.

2.4. Zone humide - Critère pédologique

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- ▶ Des traits rédoxiques,
- ▶ Des horizons réductiques,
- ▶ Des horizons histiques.

L'étude a révélé l'absence de traits hydromorphiques représentatifs d'un classement de la zone étudiée en zones humide.

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement »,

aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.

2.5. Synthèse

2.5.1. Pédologie

Les sondages réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude ont révélé la présence d'un sol assez homogène, caractérisé par la présence d'un horizon limoneux à limono-argileux à moyenne profondeur puis argilo-limoneux à argileux en profondeur.

2.5.2. Nappe

La nappe est absente le jour de l'étude (23/07/2020) jusqu'à -2,20 m/TN.

Des traces d'hydromorphie, représentatives d'une mauvaise perméabilité, ont été relevées dès -0,70 m/TN et jusqu'à -1,00 m/TN selon les sondages. La présence d'eau à cette profondeur est possible lors de période défavorable (long épisode pluvieux, période hiver-printemps, ...).

2.5.3. Perméabilité

La perméabilité mesurée, variable selon les horizons pédologiques testés, est considérée comme moyenne à mauvaise (3,61 à $9,17 \cdot 10^{-6}$ m/s).

2.5.4. Zone humide

Lors de la réalisation des sondages, l'absence de traits réductiques ou rédoxiques indicateurs de zone humide a été confirmée sur le site.

Aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'est donc présente sur le site.

Afin d'avoir une vision globale sur les zones humides, l'analyse du critère floristique est jointe à la présente étude (chapitre 3.2).

2.5.5. Sollicitation du sol pour l'infiltration des eaux pluviales

La sollicitation du sol pour infiltrer des eaux pluviales est moyennement envisageable en fonction des paramètres précédemment étudiés.

Le sol superficiel naturel présentant une perméabilité moyenne à mauvaise, il est alors difficile de mettre en place des ouvrages de rétention/infiltration de gestion des eaux pluviales. Cependant, en fonction de données non connues à ce stade d'étude (nature du projet, surface sollicitée pour la gestion des eaux pluviales, profondeur des ouvrages, ...), une légère infiltration des eaux pluviales peut quand même être réalisée (en complément d'un rejet à débit régulé par exemple).

La profondeur des futurs ouvrages de gestion d'eau pluviale est limitée à -0,60 m/TN afin d'avoir un fond de fouille au niveau de l'horizon plus perméable et au-dessus de la présence d'eau.

Une marge de sécurité devra être prise pour les calculs d'infiltration et pour la profondeur des ouvrages en fonction de la nappe en période de hautes eaux.

3. Flore

Lors des investigations de terrain, 3 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

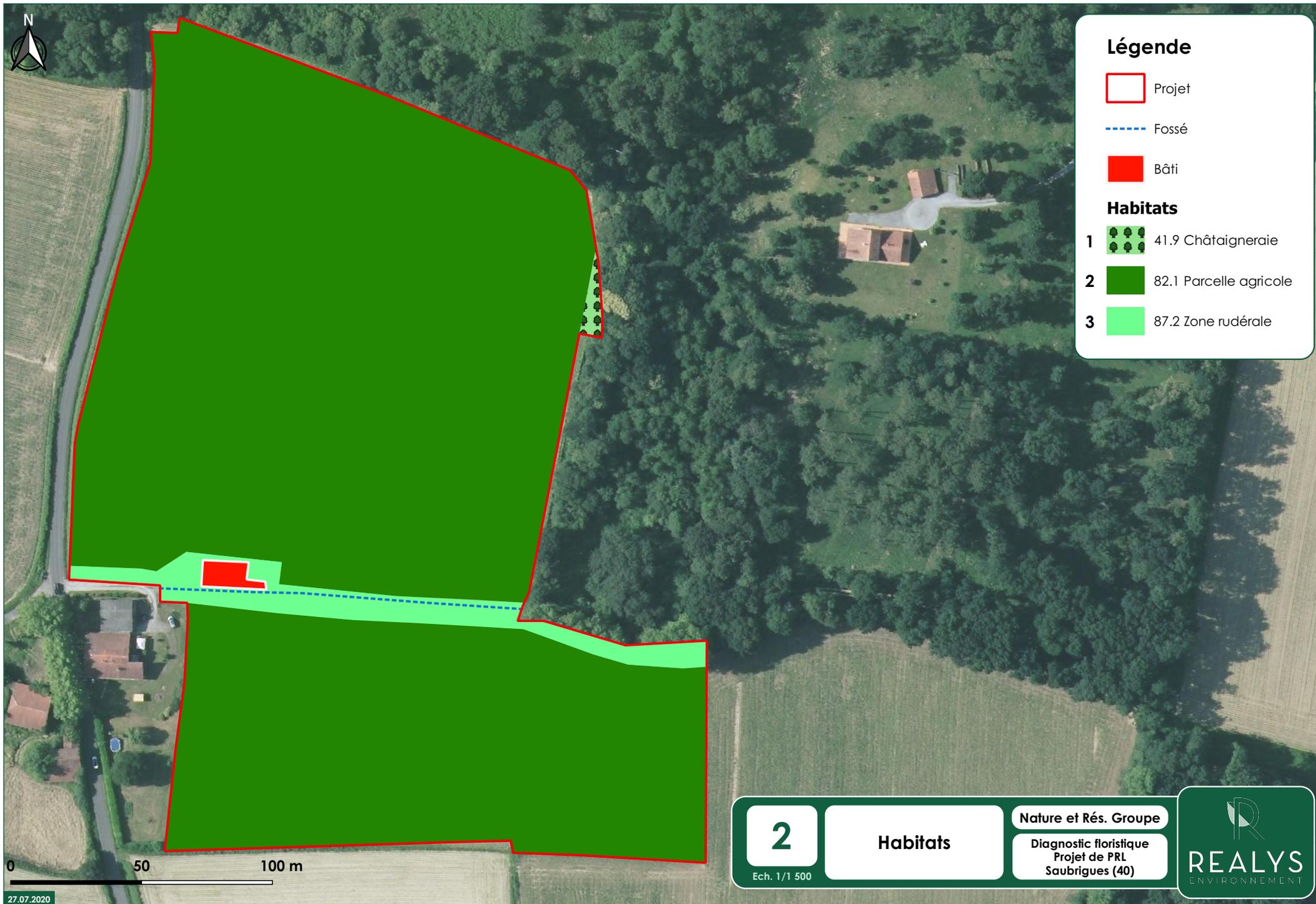
1. 41.9 Châtaigneraie
2. 82.1 Parcelle agricole
3. 87.2 Zone rudérale

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE et enjeux écologique.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		41.9	-	Châtaigneraie		<p>Il s'agit d'un milieu dominé par les châtaigniers. D'autres espèces sont présentes telles que la Fougère aigle, la Ronce des bois, le Noisetier, le Chêne pédonculé ou l'Aubépine.</p> <p>Ce milieu est localisé en bordure Nord-Est, au sein du projet.</p>	Non	Modéré
2		82.1	-	Parcelle agricole		<p>Cet habitat correspond à deux parcelles agricoles qui sont en cours d'utilisation. Ce milieu occupe plus de 90 % de la surface du projet. Il s'agit de deux maïsicultures. Des patches de Panic des marais ont été recensés au Nord du projet dans cet habitat.</p>	Non	Faible
3		87.2	-	Zone rudérale		<p>Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée.</p> <p>Des arbres isolés sont également présents (Chêne pédonculé, Saule roux, Noisetier, Prunelier).</p>	Non	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

 Projet

 Fossé

 Bâti

Habitats

1  41.9 Châtaigneraie

2  82.1 Parcelle agricole

3  87.2 Zone rudérale

0 50 100 m

27.07.2020

2

Ech. 1/1 500

Habitats

Nature et Rés. Groupe

Diagnostic floristique
Projet de PRL
Saubrigues (40)


REALYS
ENVIRONNEMENT

3.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de la flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	/	/
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	/	/
Campanule étalée	<i>Campanula patula</i>	/	/
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	/	/
Chiendent pied-de-poule	<i>Cynodon dactylon</i>	/	/
Datura officinal	<i>Datura stramonium</i>	/	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/	/
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	/	/
Germadrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>	/	/
Herbe aux femmes battues	<i>Dioscorea communis</i>	Art 1*	/
Herbe de Dallis	<i>Paspalum dilatatum</i>	/	/
Hièble	<i>Sambucus ebulus</i>	/	/
Laiteron épineux	<i>Sonchus asper</i>	/	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	/	/
Lotier commun	<i>Lotus corniculatus</i>	/	/
Mais	<i>Zea mays</i>	/	/
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i>	/	/
Mouron délicat	<i>Lysimachia tenella L.</i>	/	/
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	/	/
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	/	/
Panic des marais	<i>Echinochloa crus-galli</i>	/	/
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	/	/

Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	/	/
Plantain major	<i>Plantago major</i>	/	/
Platane à feuilles d'érable	<i>Platanus hispanica</i>	/	/
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>	/	/
Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>	/	/
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	/	116 392
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	/	/
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	/	117 201
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus</i>	/	/
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	/	/
Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>	/	/
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	/	/
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	/	/

Légende :

- **Art 1** (10/12/1989) : Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

*En l'occurrence, l'Herbe aux femmes battues est uniquement protégées au niveau de quelques départements du Sud-Est de la France métropolitaine.

3.2. Zone humide (critère floristique)

Deux espèces floristiques indicatrices de zones humides sont présentes au sein du périmètre du projet.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>	116 392	Milieu 2 et milieu 3	+
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	117 201	Milieu 3	+

Tableau 6 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	75-100
4	50-75
3	25-50
2	5-25
1	1-5
+	<1
r	Individu isolé

Ces 2 espèces ne sont pas dominantes au niveau des associations végétales des milieux 2 et 3. Elles représentent moins de 50 % de recouvrement cumulé sur ces mêmes milieux. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer ce milieu comme zone humide au sens de la réglementation en vigueur.

4. Zones humides

Les milieux occupant le projet correspondent à des parcelles agricoles cultivées, une châtaigneraie et une zone rudérale.

Il s'agit d'un terrain ayant une diversité floristique faible.

Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

Aucune zone humide floristique n'a pu être mise en évidence au droit du projet.

Concernant le critère pédologique, aucune zone humide n'a été recensée sur l'ensemble du site.

Ainsi, aucune zone humide sur critère floristique ou pédologique n'est présente sur le projet.

5. Synthèse

La zone d'étude se compose d'une mosaïque de milieux typiques de la Chalosse occidentale et accueille un cortège d'espèces floristiques commun à ce secteur dominé par l'agriculture ou la sylviculture. La zone du projet est localisée au sein d'un environnement majoritairement dominé par des parcelles agricoles. Une zone rudérale et une châtaigneraie sont également présentes.

Aucune zone humide n'est présente sur le périmètre du projet. Les investigations de zones humides se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

6. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 7 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Flore/Zone humide/Habitats	23.07.2020	Loïc FASAN	Inventaire botanique et regroupement en milieux homogènes
Hydrogéologie	23.07.2020	Guillem MOUSSARD	Sondages à la tarière manuelle Etude hydrogéologique

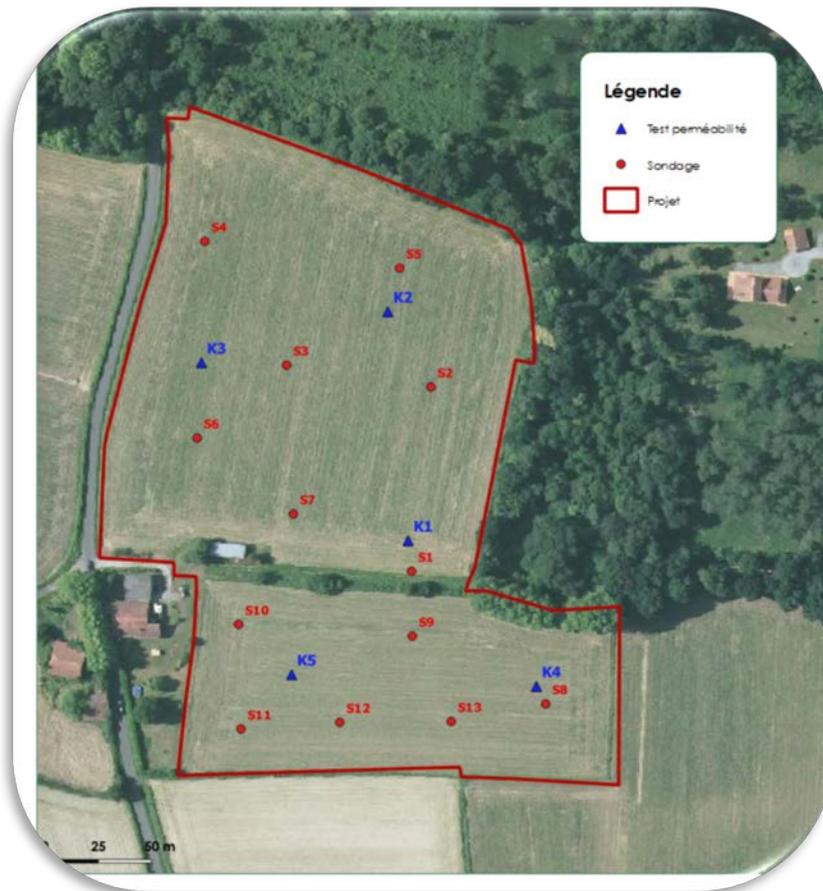
Annexe

Annexe 1
Profil pédologique



Descriptif des sondages pédologiques

Juillet 2020



Sondage	Profil S1	
Temps Couvert	Beau Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,20	Limon, brun foncé	Traces d'hydromorphies : -0,70 m/TN Nappe : /
1,20	Limono-sableux, brun clair	
1,40	Argilo-sableux, gris	
2,00	Argile compacte grise	
Arrêt du sondage	Arrêt volontaire	
Date : 23/07/2020	Traces d'hydromorphies relevées -0,70 m/TN. Absence de nappe jusqu'à -2,20 m/TN le jour de l'étude.	
Observation	Argile compacte dès -1,40 m/TN.	



Sondage	Profil type : S2 à S13	
Temps Couvert	Beau Enherbé	
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,30	Limons, brun à brun foncé	Traces d'hydromorphies : dès -0,80 m/TN Nappe : /
1,20	Limono-argileux à limono-sableux, brun clair	
1,70	Argilo-limoneux à argilo-sableux	
2,20	Argile compacte grise	
Arrêt du sondage	Arrêt volontaire à -1,20 m/TN pour les sondages S5, S6, S7, S9, S10, S12 et S13 et -2,20 m/TN pour les sondages S4, S8 et S11.	
Date : 23/07/2020	Présence de traces d'hydromorphies relevées à 0,80 m (S6), 1,00 m (S8), 1,05 (S9), 0,90 m (S11) et 0,85 m (S12).	
Observation	Absence de nappe jusqu'à -2,20 m/TN le jour de l'étude.	

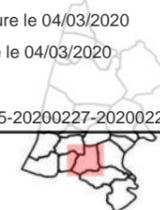




Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID : 040-244000865-20200227-20200227D05A3-AU



Zone urbaine

- Zone urbaine
- Dont secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP et secteur plan masse valant règlement

Zone à urbaniser (AU)

- Zone 1AU ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi

Zone agricole et naturelle (A et N)

- Zone agricole
- Zone naturelle
- STECAL en zone A ou N
- Zone naturelle indicée (régie par le règlement écrit)
- Zone naturelle de golf
- Zone naturelle d'équipement
- Zone naturelle de sport et loisirs
- Zone naturelle touristique 1 (Nt1)
- Zone naturelle touristique 2 (Nt2)
- Zone naturelle touristique 3 (Nt3)
- Zone naturelle - Parcours des animaux (Ntln)
- Zone naturelle - Stationnement (Ntlp)
- Zone naturelle - Activités du zoo (Ntlz)
- Zone naturelle économie

Données de contexte

- Périmètre de l'OAP
- ZAC du SPARBEN : Projet résidentiel à dominante golfique
- Secteur "gelé" dans l'attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- Aléa recul du trait de côte à 100 ans
- Trait de côte 2050
- Trait de côte 2060
- Bande des 100 mètres
- Espaces proches du rivage (loi Littoral)
- Carrière
- Bâti
- Parcelles
- Limites communales

PROJET DE PRL

SAUBRIGUES

Département des Landes

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

3.2 Règlement graphique
3.2.1 Plan réglementaire

Echelle : 1:7 563 ème

"Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 27 Février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Le Président,"



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tél : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud
Mission : PLUi de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 19.02.2020

0 0.5 1 km